

Editorial

La guerre a éclaté en Irak. Malheureusement la diplomatie n'a pas réussi à changer le cours des choses et à éviter un conflit. C'est une solution, mais certainement la plus mauvaise qui a été choisie. Elle coûtera beaucoup trop cher en vies humaines, en souffrances inutiles et en dollars. Cet argent fait cruellement défaut dans de nombreux pays du tiers monde pour amener les populations à un niveau de vie acceptable. Quel rapport avec la construction me direz-vous ?

Un seul, le terme conflit. Je constate un accroissement du nombre de téléphones reçus à la FFE de la part de personnes qui ne sont pas satisfaites de la réalisation de leurs travaux de construction. Immédiatement les appelants parlent d'avocats, d'experts etc.

Il y a rarement la volonté de trouver une solution à l'amiable. Les entreprises concernées par ces plaintes ne sont jamais les membres de notre association. C'est le prix particulièrement bas qui a attiré les plaignants.

Qui a dit que le bon marché était souvent trop cher ? ■

Jean-Daniel Wicht

Rencontre des députés

Le 26 mars dernier, la FFE a organisé une conférence pour le club économique du Grand Conseil, en collaboration avec le service des autoroutes du canton de Fribourg (SAR) et la promotion économique du canton, sur le thème : **entretien des autoroutes suisses, un nouveau défi.**

C'est Denis Wéry, chef de projet au SAR, qui a présenté le thème aux nombreux députés présents et qui a répondu à leurs questions. Celles-ci concernaient principalement l'important chantier qui vient d'être lancé sur l'autoroute A12, entre Flamatt et Düdingen.

Notre Président, Luc Pasquier, en introduction de la conférence, a présenté notre association et invité les députés fribourgeois à une rencontre le 8 mai prochain. Cette rencontre permettra à la Fédération de présenter les tâches de notre association, les problèmes actuels, les défis du monde de la construction, notre engagement en faveur de la formation professionnelle et nos objectifs d'avenir.

Nous reproduisons ci-contre, le message adressé par Luc Pasquier, à nos représentants au parlement cantonal. ■

JDW

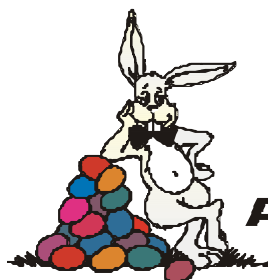
Discours du Président

C'est un honneur pour Monsieur Jean-Daniel Wicht, notre Manager, et pour moi-même de participer à l'assemblée générale du club économique du Grand Conseil fribourgeois et nous vous remercions d'accueillir parmi vous la Fédération Fribourgeoise des entrepreneurs.

Les 120 entreprises de notre association occupent plus de 2500 personnes et représentent le 80% du potentiel du canton pour le secteur du gros œuvre, bâtiment et génie civil réunis. C'est donc une force économique très importante et si une bonne partie de notre activité se déroule à l'intérieur de notre canton, le travail et le savoir-faire des entreprises fribourgeoises sont également très appréciés dans les cantons voisins. En effet, nombre de nos entreprises, des plus petites aux plus grandes, réalisent une part importante de leur chiffre d'affaire à l'extérieur des frontières cantonales au point que l'on peut

Sommaire

- 2 Défauts de construction
- 3 Marchés publics
- 4 Gymnase de la Broye
- 5 Gymnasium für die Broye
- 7 Sécurité au travail
- 7 Arbeitssicherheit
- 8 Taux de régie 2003
- 8 Regietarif



même dire que la construction est une spécialité fribourgeoise et que le canton représente certainement un centre de compétence non seulement dans le gros œuvre, mais également dans les domaines de la charpente métallique, de la construction en bois et des métiers du second œuvre.

Même si le souci que représente l'occupation de notre personnel pèse très lourd sur nos épaules, spécialement dans les périodes chahutées que nous vivons, nous sommes parfaitement conscients de la difficulté que représente un équilibre du budget confronté à une augmentation du nombre et de l'importance des charges.

Ces 50 dernières années, les investissements que le canton de Fribourg a consenti pour rattraper son retard ont été énormes, si l'on songe notamment à la construction des hôpitaux, des foyers pour personnes âgées, des écoles et des équipements communaux pour ce qui est des bâtiments publics et, pour le génie civil, de l'achèvement des autoroutes A1 et A12, de la modernisation des routes cantonales et de la construction du réseau d'épuration.

Nous nous rendons compte qu'un tel effort ne peut pas être poursuivi indéfiniment. Il est par contre vital que la valeur et la fonctionnalité de tels aménagements, indispensables au bon fonctionnement de notre société et de son économie, soient maintenues, ce qui signifie que des montants de plus en plus importants devront être assignés au maintien et à la rénovation de ces équipements.

Devant ce défi nous avons pensé qu'il était intéressant de vous présenter une telle réalisation qui est actuellement en travail pour la réfection de la A 12 entre Flamatt et Düdingen, ceux qui passent par là s'en sont certainement aperçus. Sous la direction du service des autoroutes du canton de Fribourg, des ingénieurs et des entreprises, en majorité fribourgeoises il faut le souligner, vont refaire complètement le revêtement, profitant de l'occasion pour adapter cet ouvrage aux dernières normes et aménagement en vigueur. Inu-

tile de vous dire que dans la situation actuelle, ce chantier est essentiel pour l'occupation de notre personnel

Monsieur Denis Wéry, responsable de cet important projet auprès du service des autoroutes vous présentera le problème des entretiens autoroutiers en général et ce chantier en particulier. Je le remercie de sa participation et également de l'excellente collaboration qu'il a su mettre en place entre tous les intervenants à ce chantier.

En conclusion, j'aimerais simplement souligner que si parfois nos activités peuvent paraître un peu intempestives et dérangeantes, les entrepreneurs ont en charge la construction et le maintien d'équipements qui se sont avérés indispensables dès que l'homme a quitté ses cavernes et qu'il a inventé la roue. Je sais que vous en êtes conscients et je vous en remercie. ■

Luc Pasquier

Défauts de construction

Mercredi 19 mars 2003, Maître Alexis Overney, du bureau d'avocats l'Etude, tenait une conférence pour les membres de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs, sur le thème « **les défauts dans la construction** ».

Il était utile, pour les 30 personnes présentes, de se rafraîchir la mémoire sur un sujet beaucoup plus complexe qu'on se l'imagine. Il est intéressant d'améliorer ses connaissances juridiques et d'analyser la jurisprudence, abondante dans le do-

main du droit de la construction.

Quand peut-on parler de défauts ? Autre question fondamentale, quand un défaut doit-il être signalé ?

En résumé, on parle de défaut lorsqu'il y a absence d'une qualité convenue ou attendue. Bien entendu, cette qualité devrait



Me Alexis Overney (Photo JDW)

être convenue dans le contrat d'entreprise, d'où son importance.

A la deuxième question, Me Alexis Overney répond que le Maître, dès qu'il constate l'existence d'un défaut, doit le signaler immédiatement à l'entrepreneur. S'il omet de le faire, il perd les droits attachés à la garantie, car cette omission peut, dans certains cas, contribuer à aggraver le défaut.

Le texte de cette intéressante conférence peut être téléchargé sur notre site Internet, dans la nouvelle rubrique informations-droit. Le secrétariat peut également vous le remettre par courrier électronique. ■

JDW



Les participants à la conférence

(Photo JDW)

Le mercredi 15 janvier 2003, un séminaire sur les marchés publics, a réuni près de 150 personnes dans la salle Edouard Gremaud de l'école d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

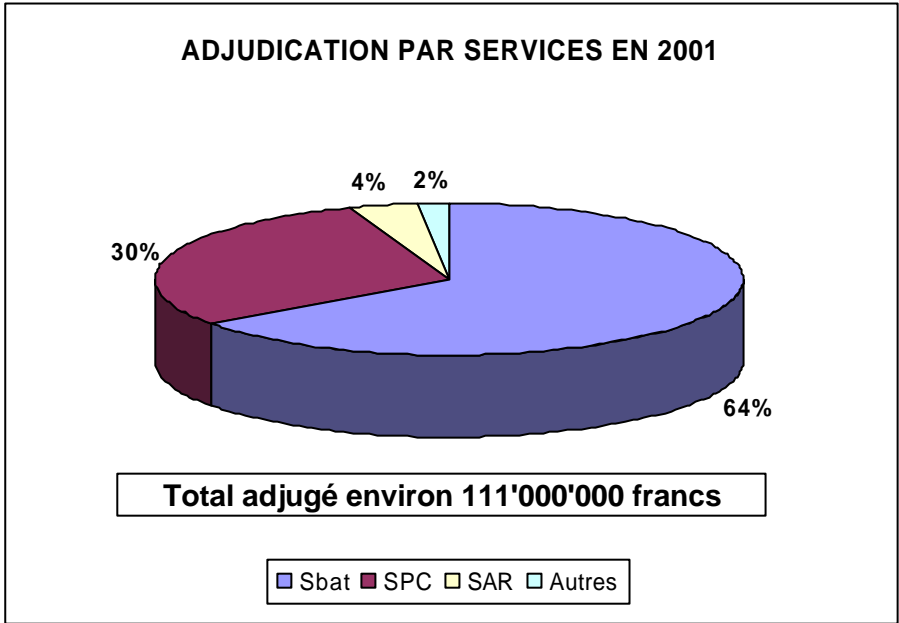
Le public, composé de représentants des communes fribourgeoises, d'ingénieurs, d'architectes et d'entrepreneurs du canton, était invité conjointement par la Conférence Cantonale de la Construction (CCC), le bureau d'avocats l'Etude et la Zurich Assurances.

Luc Pasquier, actuel président de la CCC, a ouvert les débats et a rappelé les défis d'une passation de marchés dans le respect des conditions.

Le Directeur de l'économie et de l'emploi du canton de Fribourg, le Conseiller d'Etat Michel Pittet a présenté quelques statistiques que nous avons le plaisir de publier dans ces colonnes. Les chiffres sont clairs. Ceux qui avaient peur que la loi sur les marchés publics ouvrirait la concurrence extra cantonale de manière inconsidérée ont été surpris par le résultat des adjudications de l'année 2001. La proportion des travaux adjudgés à des entreprises hors canton n'est pas plus importante qu'avant l'introduction de l'accord inter-cantonal sur les marchés publics. En lisant le graphique ci-dessous, nous constatons que plus de 80 % des montants

adjudgés l'ont été à des entreprises fribourgeoises. Michel Pittet a encore présenté la répartition des marchés entre les différents services de l'Etat de Fribourg (graphique ci-dessous), le Service des bâtiments étant le principal fournisseur de marchés publics dans le canton.

vaudois des infrastructures, a présenté aux participants les informations sur le site Internet **simap.ch**, récemment mis en activité, qui permet en quelques clics de souris, de tout savoir sur les marchés publics mis en soumission, adjudgés de tous les cantons suisses.

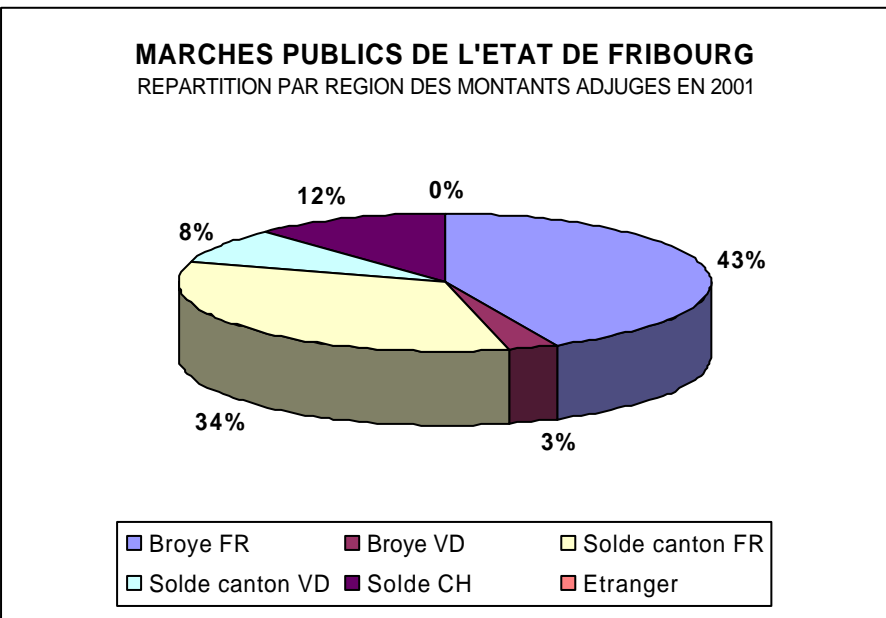


Maître Denis Esseiva a rappelé les modifications importantes de l'AIMP, notamment les différents seuils des procédures. Il a également parlé de l'état de la jurisprudence. Michel Rubattel du département

En guise de conclusion du colloque, le soussigné a présenté la difficulté d'évaluer avec pertinence une offre, de déterminer pour ce faire des critères d'aptitude et d'adjudication précis, mais surtout mesurables et adaptés au marché de construction.

Un apéritif offert par la Zurich Assurances a permis aux participants de poursuivre les discussions sur le sujet.

JDW



Nous avons publié sur notre site Internet les indices d'augmentation au **01.01.2003** et au **01.07.2003** après l'introduction de la retraite anticipée à l'adresse:

Fabrique produits en béton et simili

A. Helfer S.A.

Tél. 026/460 72 72 – Fax 026/466 68 67
Route de la Verna 3 – 1762 Givisiez

Gymnase de la Broye

La Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs soutient le projet du gymnase intercantonal de la Broye.

Cette réalisation commune des cantons de Vaud et de Fribourg démontre que les frontières d'un état peuvent tomber lorsque l'intérêt d'une région en dépend. Nous livrons ci-dessous l'argumentaire en faveur de cette construction importante et moderne.

Un gymnase intercantonal

- Une nécessité commune : ce projet, né il y a un peu plus de dix ans, est le fruit d'une collaboration assidue entre les exécutifs, les Parlements et les administrations, en lien avec la région de la Broye ; son ouverture est prévue à la rentrée 2005.
- Réponse au développement

démographique et à la nécessité d'ouvrir de nouvelles classes, la construction du GIB complètera la carte scolaire de chaque canton.

- La solution de l'intercantalité donne la possibilité d'éviter des options purement cantonales telles que l'agrandissement d'établissements existants ou la création de nouveaux établissements, qui seraient voisins et induiraient un effet de doublon ; la taille du GIB garantit des coûts de construction et de fonctionnement satisfaisants. Une première suisse, tant sur le plan de la collaboration entre institutions (Parlements, administration, etc.) que sur le plan scolaire.

Un gymnase pour la Broye

- La Broye connaît une forte expansion (notamment autoroute A1).
- La Broye compte environ 50'000 habitants et comprend une population de plus de 800

gymnasiennes et de gymnasiens que le projet du GIB permettrait de regrouper, favorisant également une identité commune.

- Le GIB offre aux jeunes broyards désireux de poursuivre leur scolarité secondaire supérieure dans leur région un établissement de proximité, garant de bonnes conditions de formation et d'un enseignement de qualité ; les gymnasiennes et gymnasiens pourront suivre au GIB les mêmes études et obtenir les mêmes titres que dans les autres établissements de leurs cantons respectifs.

Un gymnase à Payerne

- Payerne, située au cœur d'un important réseau de transports publics, est proche du territoire fribourgeois.
- Sa position centrale permet de définir une zone de recrutement large tout en limitant les déplacements des jeunes, le GIB se situant à quelques minutes à pied de la gare.

Convention intercantonale

- Le GIB repose institutionnellement sur une Convention intercantonale, adoptée simultanément par les deux Conseils d'Etat le 9 décembre 2002 et approuvée par les deux Grands Conseils en février 2003.
- Cette Convention définit les missions de formation du Gymnase, son organisation, le statut de son personnel et les cursus de formation des élèves ; elle règle également les aspects liés à l'exploitation et à la planification financière du futur établissement.
- La Convention constitue une législation propre au Gymnase qui lui octroie une personnalité juridique ainsi qu'un système de délégation de compétences administratives assurées par des structures intercantionales permanentes ; son contrôle est assuré par une délégation des deux Conseils d'Etat et par une commission parlementaire.
- Pour ce qui est des filières de formation, ces dernières sont identiques à celles mises en place dans les établissements



Photo Boegli & Kramp Architekten AG

Debrunner

klöckner & co multi metal distribution

Sécurité au travail:
une prévention qui est
payante !



"Bien protégé,
de la tête aux
pieds"

Vous trouverez dans
notre centre
artisanal un
assortiment complet
de protection
individuel
pour tous les
collaborateurs
sur les chantiers.

Demandez notre
brochure !

Debrunner SA Fribourg
Route du Tir Fédéral 14
1762 Givisiez
Tél. 026 460 23 88
Fax 026 460 22 51
Email Infopr@d-a.ch
Internet www.d-a.ch



vaudois et fribourgeois ; un cursus de quatre ans est mis en place pour le certificat de maturité. En règle générale, les élèves vaudois débiteront ce cursus en 2^{ème} année et leurs homologues fribourgeois en 1^{ère} ; toutefois, il sera possible, à certaines conditions, pour les élèves issus des deux cantons de débiter leurs études en 2^{ème} année, ou en 1^{ère} année.

Financement

- Le financement de la construction est réparti à parts égales entre les deux cantons ; le coût global de l'ouvrage s'élève à 77'727'957 francs, y compris les crédits d'études et l'achat du terrain (déjà accordés et s'élevant à 7'590'000.-). Compte tenu de la participation de la commune de Payerne à l'équipement du terrain, le montant du crédit se chiffre à 69'433'177 francs, arrondi à 69,44 millions, soit 34,72 millions par canton.
- Les frais d'exploitation seront répartis entre les cantons proportionnellement au nombre de leurs élèves, après déduction d'une part de 4% revenant au

canton de Vaud en tant que site accueillant le Gymnase.

Concept architectural du GIB

- Tenant compte des nouvelles formes d'enseignement, il comprendra 40 salles de classes et des salles spéciales, dont 6 laboratoires
- La très grande partie des locaux du GIB se situe dans le bâtiment à construire. L'ancienne ferme de *La Blancherie* sera réaménagée pour accueillir certaines activités d'enseignement
- Le bâtiment principal présente une géométrie simple, s'articulant autour d'une cour ; à l'intérieur, les diverses fonctions sont regroupées par unités d'espaces

- L'accessibilité aux handicapés sera assurée
- Les choix opérés permettront de répondre aux critères d'un bâtiment contemporain tels que durabilité du bâtiment public, flexibilité d'utilisation et gestion respectueuse de l'environnement.
- Certains équipements à caractère public pourront être utilisés en dehors des horaires scolaires, à savoir : une aula de 360 places, une salle de sport triple, une bibliothèque/médiathèque.
- Le Gymnase sera construit dans le respect des critères établis pour le développement durable et répondra au label Minergie en matière de consommation d'énergie : la production de chaleur se fera par une unité de couplage chaleur-force qui fournira de l'électricité aux heures de pointe.
- Le toit plat végétalisé collectera l'eau de pluie afin d'alimenter le circuit de rinçage des toilettes. ■

Le Comité de soutien

Quelques chiffres

Surface de la parcelle
31 700 m²

Volume total
106 880 m³

Surface brute de planchers
19 500 m²

Gymnasium der Broye

Der Freiburgerische Baumeisterverband unterstützt das Projekt des interkantonalen Gymnasiums im Broyebezirk.

Diese gemeinsame Umsetzung der Kantone Waadt und Freiburg zeigt, dass Staatsgrenzen verschwinden können, wenn das Interesse einer Region davon abhängt.

Untenstehend zeigen wir die Argumente zugunsten dieses wichtigen, modernen Baus.

Interkantonales Gymnasium

- *Ein gemeinsames Bedürfnis: Dieses Projekt, das von rund zehn Jahren entstand, ist das Resultat einer intensiven Zusammenarbeit zwischen den Regierungen, den Parlamenten und den Verwaltungen der beiden betroffenen Kantone sowie der Region Broye.*
- *Eine Antwort auf die demographische Entwicklung und die Notwendigkeit, neue Klassen zu schaffen.*
- *Die interkantonale Lösung ermöglicht es, streng kantonale Ansätze wie beispielsweise die Vergrößerung bestehender Gebäude oder den Bau neuer Schulhäuser in unmittelbarer Nähe der bestehenden Gymnasien zu vermeiden, die zu einer übertriebenen Konzentration führen könnten. Die Grösse des Interkantonalen Gymnasiums gewährleistet zufriedenstellende Bau- und Betriebskosten.*

Favorisez nos annonceurs !

In schulischer Hinsicht (Schulplan) wie auf institutioneller Ebene (Zusammenarbeit der Parlamente, der Verwaltungen, der Regierungen) eine Schweizer Premiere.

Ein Gymnasium für die Region Broye

- Die Region Broye befindet sich – besonders seit dem Bau der A1 – im Aufschwung.
- Die Region Broye zählt rund 50'000 EinwohnerInnen sowie über 800 Gymnasiastinnen und Gymnasiasten. Das Interkantonale Gymnasium erlaubt es, die Jungen der Region gemeinsam einzuschulen.
- Den Jungen aus der Region Broye bietet das Interkantonale Gymnasium die Möglichkeit, ihr Maturitätsstudium unter guten Voraussetzungen und bei einer hochwertigen Unterrichtsqualität in ihrer Gegend zu absolvieren; ihnen stehen hier die gleichen Studiengänge und Diplome offen, wie in den anderen Gymnasien ihrer jeweiligen Kantone.

Ein Gymnasium in Payerne

- Payerne liegt im Zentrum eines gut ausgebauten öffentlichen Verkehrsnetzes und nahe an der Grenze zwischen den beiden Kantonen.
- Dank seiner zentralen Stellung kann das Interkantonale Gymnasium die Bedürfnisse eines breiten Gebietes abdecken und trotzdem lange Schulwege vermeiden.

Eine interkantonale Konvention

- Das Interkantonale Gymnasium beruht institutionell auf einer Interkantonalen Konvention, die am 9. Dezember 2002 gleichzeitig von beiden Kantonsregierungen beschlossen und von beiden Kantonsparlamenten im Frühjahr 2003 verabschiedet wurde.
- Diese Konvention umschreibt die Bildungsaufgaben des Gymnasiums sowie seine Organisation, das Personalstatut und den Bildungsweg der Schülerinnen und Schüler; sie regelt zudem

BOSCH
METABO

LES OUTILS DE PRO CHEZ VOTRE SPECIALISTE

**Commerce de fer
fribourgeois SA**

Rue de Lausanne 85
Tél. 026 / 351 67 67
Route des Daillettes 13-15
1701 Fribourg Tél. 026 / 422 77 77

die wichtigsten Fragen bezüglich der Leitung und der Finanzplanung des künftigen Gymnasiums.

- Die Konvention hat den Stellenwert einer eigenen Gesetzgebung des Gymnasiums, verleiht ihm die Rechtspersönlichkeit und regelt das System der administrativen Kompetenzdelegationen, die von ständigen interkantonalen Strukturen gewährleistet werden; die Kontrolle erfolgt durch eine Delegation beider Staatsräte sowie durch eine parlamentarische Delegation.

Finanzierung

- Die Finanzierung des Baus wird von beiden Kantonen zu gleichen Teilen übernommen; die Gesamtkosten belaufen sich auf 77'727'957 Franken; darin inbegriffen sind die bereits gesprochenen Studienkredite sowie der Landerwerb im Gesamtwert von 7'590'000 Franken.
- Nach Abzug der Beteiligung der Gemeinde Payerne an den Landerschliessungskosten beläuft sich der Kredit auf 69'433'177 Franken, was einem gerundeten Betrag von 69,44 Millionen Franken und einem Anteil pro Kanton von 34,72 Millionen Franken entspricht.

Architektonisches Konzept

- Das Gebäude berücksichtigt die neuen Unterrichtsformen und umfasst 40 Klassenzimmer sowie weitere Räume für besondere Aktivitäten, worunter auch sechs Laboratorien.
- Der grösste Teil der Räumlichkeiten befindet sich im neu zu bauenden Gebäude. Der frühere Bauernhof La Blan-

cherie wird neu eingerichtet, um spezifische Lehrtätigkeiten aufzunehmen.

- Das Hauptgebäude folgt einer einfachen Geometrie, die rund um den Hof aufgebaut ist; im Inneren wurden die verschiedenen Funktionen des Gebäudes räumlich zusammengefasst.
- Der Zugang für Behinderte ist im ganzen Gebäude gewährleistet.
- Die Pläne entsprechen allen Anforderungen eines zeitgenössischen Gebäudes und insbesondere den Kriterien der Nachhaltigkeit, der flexiblen Nutzungsmöglichkeiten sowie eines umweltgerechten Nutzungskonzeptes.
- Verschiedene Teile können ausserhalb der Schulstunden auch für Veranstaltungen von öffentlichem Interesse genutzt werden; dies gilt insbesondere für die 360 plätzigige Aula, für die dreifache Sporthalle sowie für die Bibliothek / Mediathek.
- Der Bau des Gebäudes erfolgt gemäss den Kriterien der nachhaltigen Entwicklung sowie des Minergie-Labels für einen sparsamen Energiekonsum; die Wärme wird von einem Blockheizkraftwerk produziert; so kann zu Spitzenzeiten auch Strom zur Verfügung gestellt werden.
- Das begrünte Flachdach ermöglicht das Sammeln des Regenwassers, das anschliessend für die Toilettenspülungen, Unterhaltsarbeiten sowie für die Bewässerung der Aussenanlagen verwendet wird. ■

Unterstützungskomitee

Photo Boegli & Kramp Architekten AG



La nouvelle solution de branche est sous toit et devrait être bientôt approuvée par la CFST.

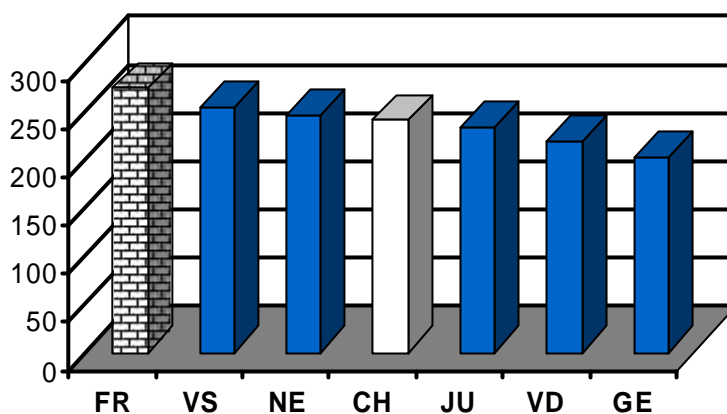
Le soussigné a développé pour les membres de la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs un « **concept de l'organisation de la sécurité au travail** » répondant aux exigences de la solution de branche et respectant dans l'ordre les dix points fixés par la SUVA. Ce concept est disponible sur disquette, au format Word, et peut également être envoyé, sur simple demande à notre secrétariat, par courrier électronique auprès des intéressés. Il est vendu au prix de 50 francs.

Dans le courant de l'année, nous mettrons sur pied un cours de formation pour les personnes de contact sécurité (PERCO) et par la suite un cours de mise à niveau et de partage de connaissances avec les PERCO déjà formés.

Vous trouvez, ci-contre, deux statistiques présentant la comparaison, entre les cantons romands, des résultats de l'année 2000 pour la fréquence des accidents et leur gravité. Vous constaterez que les entreprises du canton de Fribourg ont encore du pain sur la planche pour améliorer la sécurité sur les chantiers. En matière de fréquence des accidents, ils sont les derniers de classe. Cette fréquence a une influence importante sur le taux de prime de l'assurance accident. Par contre en terme de gravité des accidents, soit les coûts, Fribourg est bien placé au niveau de la Suisse romande et se trouve dans la moyenne suisse. C'est en appliquant avec rigueur un concept de sécurité, en corrigeant systématiquement les erreurs de comportement, en exigeant le port des protections individuelles et en analysant les risques sur les chantiers que les entrepreneurs pourront diminuer le nombre et la gravité des accidents. Des souffrances en moins et un taux de prime à la baisse seront la récompense. ■

JDW

Fréquence des accidents en 2000



Source: suva par SRL, juin 2002

Arbeitsicherheit

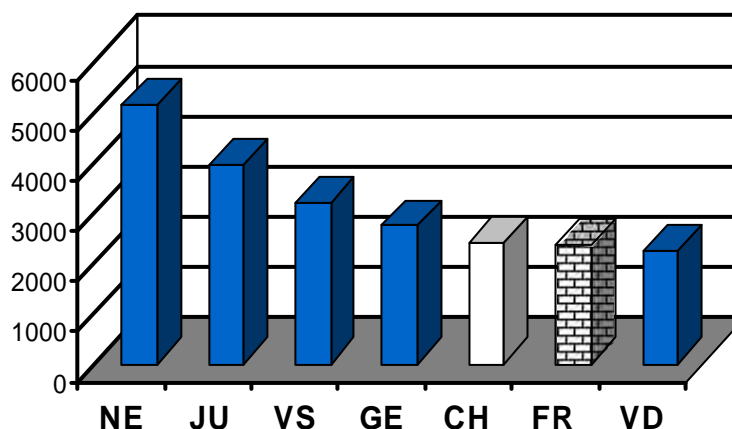
Die neue Branchenlösung steht und sollte bald von der EKAS genehmigt werden.

Der Unterzeichnende hat für die Mitglieder des Freiburgerischen Baumeisterverbandes ein « **Organisationskonzept der Arbeitsicherheit** » entwickelt, das den Anforderungen der Branchenlösung gerecht wird und die zehn von der SUVA festgelegten Punkte in der richtigen Reihenfolge berücksichtigt. Dieses Konzept ist auf Diskette im Format Word erhältlich und wird auf Anfrage bei unserem Sekretariat den Interessenten auch per Mail zugestellt. Sein Preis beträgt 50 Franken. Im Laufe des Jahres werden wir einen Ausbildungskurs für die Kontaktpersonen für Arbeitsi-

cherheit (KOPAS) einführen und danach einen Aktualisierungskurs, welcher bereits ausgebildeten KOPAS einen Kenntnisaustausch untereinander ermöglicht.

Nebenstehend sehen Sie zwei Statistiken, welche die Resultate des Jahres 2000 der Kantone der Romandie miteinander vergleichen, was Häufigkeit und Schweregrad der Unfälle anbelangt. Sie werden feststellen, dass die Unternehmen des Kantons Freiburg noch viel zu tun haben, um die Sicherheit auf den Baustellen zu verbessern. Was die Häufigkeit der Unfälle betrifft, belegen sie den letzten Platz. Diese Häufigkeit hat einen grossen Einfluss auf den Prämiensatz der Unfallversicherung. Was hingegen den Schweregrad der Unfälle betrifft, also die Kosten, so findet man

Coût par accident en 2000



Source: suva par SRL, juin 2002

Freiburg auf einem guten Platz der Kantone der Romandie. Auf nationaler Ebene liegt der Kanton hier im Durchschnitt. Um die Anzahl und den Schweregrad der Unfälle zu reduzieren, müssen die Unternehmer ein Sicherheitskonzept strikte anwenden, Verhaltensfehler systematisch korrigieren, darauf bestehen, dass die persönlichen Schutzausrüstungen getragen werden und die Risiken auf den Baustellen analysieren. Dieses Vorgehen wird mit einem Rückgang der Leiden und einer geringeren Prämie belohnt. ■

JDW

Taux de régie 2003

Le taux de régie 2003 vient de sortir de presse et comporte quelques changements importants, dans la partie Fribourgeoise, que nous commentons ci-après. Nous restons bien entendu à l'entière disposition de nos lecteurs qui auraient d'éventuelles autres questions.

Salaires

- les frais de repas et de déplacement étaient auparavant indemnisés par rapport aux kilomètres parcourus entre le dépôt et le chantier. Nous avons introduit dans la version 2003, pour chaque position de salaire, un tarif 2 comprenant les frais de déplacement supplémentaires au rayon local ainsi que l'indemnisation pour le repas de midi.

Graves et sables

- De nombreux articles qui n'existent pas dans notre canton ont été supprimés. Des prix ont été réactualisés suite à une en-

Notre site Internet a changé d'adresse !

Vous trouvez dès à présent notre site Internet à l'adresse suivante:

www.ffe-fbv.ch

quête sur les tarifs auprès des fournisseurs.

- Le taux à la seille a été supprimé de notre liste de prix.

Bétons et bétons bitumineux

- Le prix des bétons classifiés varie fortement d'une centrale à l'autre. C'est pour cette raison que l'on trouve seulement trois prix pour cette catégorie de bétons. Pour les autres recettes, nous conseillons de prendre le prix de la liste du fournisseur et de le multiplier par un facteur de 1.55 pour les quantités inférieures à 1 m³ et par 1.2 pour les quantités supérieures.
- Quelques bétons bitumineux supplémentaires ont été introduits dans le tarif 2003.

Toute personne, non-membre de notre association, peut commander le taux de régie 2003, au prix de 190 francs, non compris la TVA, à notre secrétariat. ■

JDW

Regietarif 2003

Der Regietarif 2003 ist soeben erschienen und enthält ein paar wichtige Änderungen im Freiburgischen Teil, die wir untenstehend kommentieren. Selbstverständlich stehen wir unseren Lesern auch bei anderen Fragen gerne zur Verfügung.

Löhne

- Vorher wurden Verpflegungs-

und Fahrkosten je nach zurückgelegten Kilometern zwischen dem Lager und der Baustelle rückvergütet. In der Version 2003 haben wir für jeden Lohnposten einen Tarif 2 eingefügt, der die zusätzlich zum Nahverkehr entstandenen Fahrkosten sowie die Entschädigung für das Mittagessen enthält.

Kiessand und Sand

- Zahlreiche Artikel, die in unserem Kanton nicht vorkommen, wurden gestrichen. Die Preise wurden aufgrund einer bei den Lieferanten durchgeführten Tarifumfrage auf den neusten Stand gebracht.
- Der Preis pro Eimer wurde aus unserer Preisliste gestrichen.

Beton und bituminöser Beton

- Der Preis für klassifizierten Beton schwankt stark von einer Zentrale zur anderen. Deshalb sind nur drei Preise für diese Betonkategorie angegeben. Für die anderen Rezepte raten wir, den auf der Lieferantenliste angegebenen Preis für Mengen unter 1 m³ mit 1.55, und für grössere Mengen mit 1.2 zu multiplizieren.
- Einige zusätzliche bituminöse Betons wurden in den Tarif 2003 eingeführt.
- Jedes Nichtmitglied unseres Verbandes kann den Regietarif 2003 für 190 Franken (zusätzlich MwSt) bei unserem Sekretariat bestellen. ■

JDW



Tout pour la construction

HG COMMERCIALE
Rte André-Piller 29, Zone Industrielle 3, 1762 Givisiez, Tél. 026 460 81 60, Fax 026 460 81 69

HG COMMERCIALE
Matériaux de construction

SPONAGEL
Carrelages